



info@sppmem.ca

www.sppmem.ca

Réponse du syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM) à la consultation sur la ré pondance et concertation des professionnels de la CSDM pour 2016-2017.

Mars 2016

Monsieur Gérald Gauthier
Directeur adjoint des services éducatifs

Monsieur,

Voici les observations du SPPMEM concernant l'offre que vous m'avez remise le 15 mars dernier, en tant qu'interlocuteur patronal au comité des relations de travail (CRT), pour le dossier de la ré pondance et des concertations des professionnelles et professionnels de la CSDM pour 2016-2017.

Tout d'abord, le SPPMEM, reçoit avec plaisir et donne son accord à la proposition d'inclure au plan de l'effectif les affectations à des fins de ré pondance, les professionnels retenus pour exercer les mandats qui lui sont reliés. De plus, le SPPMEM donne son accord au fait de regrouper les professionnels qui exerceront la ré pondance au bureau des services éducatifs.

Cependant, nous souhaitons vous manifester notre désaccord sur les points suivants :

1) À la fin de l'année scolaire 2014-2015, considérant :

- La restructuration de la commission scolaire qui a entraîné la disparition des réseaux;
- Le morcellement des tâches de répondants où 2,8 postes sont occupés par 18 individus;
- La grande difficulté [voire l'impossibilité dans certains cas] de remplacer les répondants dans les écoles parce que leurs tâches sont morcelées;
- La quantité de mandats donnée aux répondants et des attentes qui en découlent;
- L'insatisfaction face au rôle de la Table des répondants dans le contexte où il y a 18 membres autour de la table, provenant d'horizons divers avec de multiples attentes.

~~Dans le contexte de réorganisation et de changement de la CSDM nous sentions le besoin de proposer une nouvelle organisation du système en place pour l'année scolaire 2015-2016. Malheureusement, l'année scolaire 2015-2016 devra être considérée comme une année de transition dans l'histoire de la ré pondance à la CSDM, puisque le même modèle s'est perpétuée et qu'au passage nous avons perdu les répondants en psychoéducation, ce qui représente une perte majeure, compte tenu qu'il s'agit du groupe de professionnels le plus nombreux.~~

Au SPPMEM, nous trouvons que ce paragraphe n'ajoute rien au sujet en question. Nous recommandons de le biffer.

2) À propos des mandats des répondants en regard du temps alloué proposé :

Lors de l'élaboration du projet pilote de ré pondance de 2009-2010, un ratio proportionnel de représentativité du nombre de professionnels de chacun des corps d'emploi avait été établi pour arriver à constituer un rationnel expliquant le nombre de journées proposées, ainsi que le nombre de personnes pour effectuer les divers mandats des répondants. Même si le SPPMEM reconnaît que la situation organisationnelle de la CSDM n'est plus celle de 2009, d'autant plus que celle-ci réorganise sa structure organisationnelle à tous les ans depuis les quatre dernières années. Il nous semble au SPPMEM que le nombre de journées de ré pondance, ainsi que le nombre des personnes les assumant devraient découler de la nature des mandats demandés à ces derniers, du nombre de ces mandats et de l'évaluation du temps requis pour les effectuer adéquatement en fonction des résultats recherchés par l'exécution de ceux-ci.

Dans le texte proposé du 15 mars dernier, une énumération de souhaits exhaustifs de mandats est fait concernant le rôle de répondants sans que l'on puisse connaître la priorisation qui sera fait de ces mandats, étant donné le minimum de personnes ressources proposées. Par exemple, le mandat d'accueillir les nouveaux professionnels et les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions par les répondants est-il toujours souhaité ? Crois-t-on qu'il s'agisse de la même somme de travail pour les psychoéducateurs que les conseillers d'orientation ?

3) MODÈLE DE CONCERTATION EN 2016-2017 :

Dans le nouveau modèle proposé, il nous semble qu'il y a une inversion du principe de représentativité. Les nouveaux répondants dans ce futur modèle répondront pour qui? Lors de notre brève discussion du 15 mars dernier, M. Gauthier, j'avais cru comprendre votre intention de faire en sorte que les diverses tables de concertations dans le nouveau modèle proposé soit une zone franche d'influence entre les réalités vécues et perçues par les professionnels sur le terrain et les objectifs institutionnels de la CSDM. En relisant le document, et ce sont aussi les commentaires qui m'ont été mentionnés par les répondants actuels, il est difficile d'y retrouver cette volonté d'influence (« Bottom-up » et « Top-down »). Nous y dénotons plutôt une volonté de contrôle de type... « Du haut vers le bas » qui fait en sorte que nous craignons que les répondants ne soient vus que comme des répondants des choix institutionnels.

Selon le SPPMEM, les concertations professionnelles ne sont pas que des rencontres institutionnelles commandées par la partie patronale. Une forme d'autogestion doit être considérée quand il s'agit de concertation professionnelle. D'ailleurs, le document Lemire, adopté par les commissaires le 21 avril 2009, faisait référence à la préparation des concertations professionnelles par les répondants en ces termes : « ces tables ont pour but d'offrir un lieu d'échange et d'information permettant l'identification des besoins, le soutien et la recherche des ressources nécessaires à l'exercice de la profession. »

En outre, la convention collective telle que nous l'avons négociée, mais qui en est encore à l'étape de l'écriture finale, souligne à plusieurs endroits l'importance de la concertation professionnelle.

Mais nous ne sommes pas contre la vertu : des rencontres entre membres de corps d'emplois différents travaillant en collégialité, dans un but de cohérence et de cohésion, ne nous apparaissent pas incompatibles avec la concertation professionnelle.

Voici donc une suggestion de paragraphe qui précéderait les deux paragraphes suivants, auxquels nous avons ajouté quelques propositions de modification.

Les rencontres de concertation professionnelle sont le lieu privilégié d'échange et de partage d'information permettant l'identification des besoins, le soutien et la recherche des ressources nécessaires à l'exercice de la profession. Elles sont essentielles au développement professionnel individuel et collectif; elles s'avèrent notamment un lieu de mise à niveau des pratiques, des compréhensions des politiques et des encadrements de l'institution ; en outre, elles se révèlent un endroit favorable au mentorat, à la formation par les pairs.

Dans le nouveau modèle proposé, les concertations institutionnelles seront transformées. Le travail en collégialité entre les répondants des différents corps d'emplois et les professionnels de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires ~~pourrait faire~~ fera en sorte que plusieurs concertations ~~seraient~~ ~~seront~~ conjointes, que les contenus en ~~seraient~~ ~~seront~~ transformés, que les thématiques s'imposeront d'elles-mêmes en recherche de cohérence des interventions, de diffusion des priorités institutionnelles et des contenus que nous développerons avec les ordres professionnels et les différentes facultés universitaires.

Ainsi, les concertations seront de plus en plus planifiées, elles ~~seraient~~ ~~seront~~ coordonnées en termes de contenu et de priorités institutionnelles, elles ~~pourraient~~ ~~pourront~~ être utilisées pour des perfectionnements de groupe lorsque le besoin s'en ~~ferait~~ ~~fera~~ sentir. En résumé, les concertations des professionnels viseront le développement professionnel, la qualité du service offert et l'établissement d'une offre de service claire et mieux définie.

4) Répondance envisagée pour 2016-2017 :

Nous proposons :

- De conserver les 2,7 postes de répondance = 8 jours par semaine ;
- D'abolir la répondance pour les AVSEC. Ils ont leurs bureaux au BSÉC depuis le 1er juillet 2015 ;

Pour le SPPMEM, ceci n'explique pas cela. Ce n'est pas parce que leurs bureaux sont au BSÉC qu'ils n'ont pas pour autant besoin de se concerter. Le SPPMEM considère que les AVSEC ne sont pas des professionnels en service à l'élève de seconde importance, ou des sous-professionnels. Leur enlever la possibilité d'avoir eux aussi un espace-temps pour décider de façon autonome des contenus qu'ils aimeraient développer en collégialité lors de concertations professionnelles relèverait d'une décision que le SPPMEM ne comprend d'aucune façon.

De plus, depuis le 15 mars dernier, le SPPMEM a appris que la CSDM a l'intention d'abolir pratiquement la presque totalité du corps d'emploi d'Animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire au prochain plan de l'effectif. Faisant passer les AVSEC de la CSDM de 13.8 postes en 2015-2016 à 2.6 postes en 2016-2017. Soit l'éradication de 81% de ce corps d'emploi à la CSDM. Je vous rappelle que le plan de l'effectif n'est pas encore officiellement déposé à l'instance prévue (CRT), pas plus que ce dernier n'ait été encore entériné par les commissaires de la CSDM. Et que le SPPMEM fera les actions nécessaires afin que ce projet néfaste pour les élèves de la CSDM ne se concrétise.

Pour le SPPMEM, accepter d'abolir la répondance pour les AVSEC de la CSDM reviendrait à avaliser le projet de coupe de ces derniers et il n'en est pas question.

Nous demandons donc de retenir une personne dans le rôle de répondant pour les AVSEC à raison d'une demi-journée semaine.

Si la CSDM fait le choix de réduire drastiquement le temps de répondance, elle lui faudra également statuer des mandats qui n'incomberont plus aux répondants en 2016-2017.

Bien à vous,



Rémi Gaulin, vice-président SPPMEM